



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique du logement

Question écrite n° 48495

### Texte de la question

Mme Janine Jambu appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur la situation suivante. Depuis 1969, des administrateurs élus par les résidents siègent au sein des offices publics d'HLM et OPAC. Depuis la parution de la loi du 13 juillet 1991, un scrutin analogue existe dans le SA HLM, statut découlant de la loi du 24 juillet 1966 modifiée. Ce même statut juridique s'applique aux sociétés d'économie mixte en général. Plus précisément, les SEM de gestion immobilière, location et construction, bénéficient également, comme les organismes d'HLM, des mêmes financements PLA, PLATS, PALULOS, PLI, prêts remboursés par le règlement des quittances par les locataires desdites SEM. Comme les organismes d'HLM, leur mission est à caractère public. Or, au moment où est souhaitée une plus grande transparence dans les commissions d'attribution existantes, et que les locataires élus d'organismes HLM siègent dans lesdites commissions, aucune disposition législative et réglementaire n'a été prise afin que les intéressés, les résidents des SEM puissent bénéficier des mêmes dispositions que celles précitées. Elle lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que les locataires élus siègent dans les conseils d'administration des SEM de construction ou de gestion locative ?

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jambu Janine](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48495

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 770